



Genève, le 1^{er} octobre 2019
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de la cohésion sociale

Le chèque annuel de formation fait peau neuve pour un service plus rapide et plus sûr

Véritable passeport de formation continue, le chèque annuel de formation est disponible en ligne depuis le 1er octobre via les e-démarches. La nouvelle plateforme induit ainsi une évolution positive tant pour les bénéficiaires que pour les institutions de formation agréées. Les décisions peuvent désormais être rendues et communiquées sans délai aux bénéficiaires.

Le chèque annuel de formation (CAF) offre la possibilité à l'ensemble des personnes répondant aux critères d'obtenir une aide financière en vue d'une formation utile pour le développement ou la consolidation des compétences professionnelles. Ce soutien financier à hauteur de 750 francs maximum par an peut être délivré trois années de suite ou en une seule fois selon le cours identifié.

Pour répondre à l'évolution des besoins, le chèque annuel de formation est désormais accessible par le biais des [e-démarches](#). En passant par cette plateforme, les demandeurs recevront immédiatement la décision du service des bourses et prêts d'études (SBPE). En parallèle et de manière progressive, les institutions de formation obtiendront simultanément la notification de l'octroi du chèque annuel de formation aux personnes s'étant inscrites à un cours.

La procédure est entièrement dématérialisée, et le chèque annuel de formation est transmis par courriel au bénéficiaire.

Afin de favoriser l'ouverture et l'utilisation d'un compte e-démarches par toutes les personnes intéressées, le service des bourses et prêts d'études et l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) assurent un service d'information à la Cité des métiers et de la formation, rue Prévost-Martin 6, 1205 Genève (hormis les mercredis matins).

La demande du chèque annuel de formation reste enfin possible au guichet, à la Cité des métiers et de la formation ou auprès des centres OFPC de Meyrin et d'Onex.

Pour toute information complémentaire:

M. Henri Della Casa, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DCS, T. 022 546 54 32 .